

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MURAT (CANTAL)

Séance du 5 juillet 2023

REPUBLIQUE FRANCAISE			L'an deux mille vingt-trois le Cinq du Mois de Juillet
DEPARTEMENT du CANTAL			
Nombre de membres			
Afférents au Conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération	
23	23	21	
Date de la convocation : 21 juin 2023			A 20 heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de MURAT, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle d'honneur de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Gilles CHABRIER, Maire.
Date d'affichage : 21 juin 2023			Présents : Alain BARRES, Eric TUPHE, Robert PISSAVY, Magali CRAUSER, Christian PICHOT-DUCLOS, Félix ROCHE, Gilles CHABRIER, Jean BOUCHER, Christian GRAS, Pierrick ROCHE, Flore COUTURE, Danielle ROLLAND, Véronique BOREL, Béatrice THOMAS, Annie COUDERC, Pierre JUILLARD, Renaud BOUTOUTE, Françoise ALRIQ
Vote : Pour : 21			Présents par procuration : Emmanuelle LAMBERT-DELHOMME donne pouvoir à Gilles CHABRIER, Laurent SAIGNIE donne pouvoir à Véronique BOREL, Roland VIDAL donne pouvoir à Christian GRAS,
Contre : 0			Absent : Dimitri OCTAVIE, Béatrice CHEVALLET
Abstention : 0			Secrétaire de Séance : Pierrick ROCHE

OBJET : Décision modificative n°1 BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT 2023

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'il est nécessaire de régulariser le reversement de taxes à l'Agence de l'Eau issues de factures anciennes recouvrées les années n+2 ou n+3. Ainsi le montant des taxes à reverser est plus élevé que prévu. Il est prévu de prendre ces crédits sur le compte 604 suite au décalage des factures.

RF Sous préfecture de Saint Flour
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 10/07/2023 015-200071702-20230707-DE_2023_082-BF

LE CONSEIL MUNICIPAL,
APRES EN AVOIR DELIBERE

- **APPROUVE** les mouvements de crédits suivants.

DECISION MODIFICATIVE n°1	
SECTION DE FONCTIONNEMENT	
HAUSSE DES DEPENSES	
CHAPITRE 014 - Compte 701249 - Reversement redevance pour pollution d'origine domestique	5 530,09 €
CHAPITRE 014 - Compte 706129 - Reversement redevance pour la modernisation des réseaux de collecte	4 100,00 €
TOTAL	9 630,09 €
BAISSE DES DEPENSES	
CHAPITRE 011 - Compte 604 - Prestations de services	- 9 630,09 €
TOTAL	- 9 630,09 €

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires

AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES

POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME



Le Maire,

Gilles CHABRIER

Cet extrait de délibération sera affiché en mairie pendant un mois (application de l'art.2-III du décret n°2006-1657). Il pourra également être consulté sur le site internet de la commune à l'adresse Web suivante: www.murat.fr

RF Sous préfecture de Saint Flour
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 10/07/2023 015-200071702-20230707-DE_2023_082-BF